A. Benkhadra: nous visons la modernisation du secteur des phosphates

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 05-01-2008 11:01:56

Le projet de transformation de l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) en société anonyme vise principalement à améliorer et à moderniser le secteur des phosphates et à drainer des investissements supplémentaires notamment ceux des opérateurs étrangers et ce, dans le cadre de la politique des joint-ventures et partenariats que mène l'Office, a affirmé jeudi la ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Mme Amina Benkhadra.

Présentant devant les membres de la Commission des finances et du développement économique de la Chambre des Représentants, le projet de loi portant transformation de l'OCP en société anonyme, Mme Benkhadra a souligné que l'opération vise également le renforcement les capacités financières et l'auto-financement de la société, l'ouverture de son capital à un investisseur institutionnel public (Caisse de Dépôt et de Gestion- CDG) qui appuiera la nouvelle stratégie de la société, à travers le développement de synergies entre l'expérience technique de l'Office et celle financière de la CDG.

Ce nouveau cadre institutionnel favorisera, a-t-elle estimé, l'instauration de la bonne gouvernance au sein de l'entreprise, la définition des responsabilités, l'établissement de partenariats et de joint-ventures avec des investisseurs internationaux et l'assujettissement de l'établissement au contrôle de plusieurs instances aux côtés d'un organe d'audit financier, ainsi que la mise en oeuvre des règles comptables marocaines et étrangères.

La ministre a souligné que le projet de loi s'inscrit dans le cadre de la modernisation et la rationalisation du secteur des établissements publics à travers la mise en place de cadres institutionnels modernes, l'organisation d'opérations ciblées de restructuration, tout en adoptant une gouvernance moderne pour les entreprises marocaines en conformité avec les normes internationales et en phase avec la mondialisation et l'ouverture économique.

Le projet de loi porte sur des aspects relatifs notamment à l'organisation de la pratique du monopole qu'accorde la loi à l'Etat, à travers la conclusion d'un accord entre ce dernier et la société définissant les conditions d'exploration et d'exploitation des phosphates, la détermination du capital de la société par un texte organique sur la base des bilans comptables clôturés à la date de la transformation, et la non altération du patrimoine financier de l'entreprise en vertu du principe de la continuité de la personne morale de l'OCP, ainsi que sur la préservation des droits acquis du personnel en termes de salaires et de retraite.

Mme Benkhadra a, d'autre part, évoqué l'externalisation de la caisse de retraite interne de l'OCP, constituée d'un régime de capitalisation financé par les contributions salariales des employés (8,5 %), des parts patronales (18,7 %) et des revenus des montants enregistrés dans le compte de retraite obligatoire des salariés.

Les interventions des députés ont porté entre autres sur le rôle que joue l'OCP dans le

développement et la dynamisation de l'économie nationale au niveau des zones d'exploitation, les répercussions écologiques de l'utilisation des eaux souterraines dans le secteur des phosphates ainsi que sur la gestion de la caisse interne des retraites.

MAP